

Alors que pendant la crise sanitaire, les agents de la DGFIP ont démontré leur engagement sans faille pour assurer les missions prioritaires de notre administration, en guise de remerciements, le Directeur Général et ses Directeurs locaux profitent du contexte actuel pour poursuivre leurs projets de démantèlement du réseau de la DGFIP. !!

Ainsi, pour le Directeur Général et ses Directeurs locaux, vivre avec le virus c'est continuer de déployer leur réforme technocratique hors sol... Décidément, le monde d'après ressemble à s'y méprendre au monde d'avant...

Nous revenons donc 1 an en arrière, comme si de rien n'était...

De plus, l'article 17 du décret n.2019-1441 du 23/12/2019, qui est ni plus ni moins la fusion officielle des CTL et CHSCT, stipule que, désormais, seuls les comités techniques sont consultés pour l'ensemble des questions afférentes aux projets d'aménagement importants modifiant les conditions de santé, de sécurité et de travail des agents, et enlève donc toutes possibilités aux syndicats de mener des expertises sur l'impact de ces changements.

Les syndicats sont pieds et poings liés devant la destruction du réseau de la DGFIP

Peut on encore parler de dialogue social ?



Seuls 5 SGC (services de gestion comptable), 3SIP, 1SIE, et 1SPF-E résisteront à ce funeste projet.

NRP

Le calendrier de déploiement du NRP de la Somme prévoit:

- la création de 5 services de gestion comptables (SGC) : Albert, Doullens, Friville, Montdidier, Poix de Picardie,
- les postes de Corbie, Acheux, Crécy, Gamaches, Saint Valéry, Ham, Roye, Oisemont, Hallencourt fermeront leurs portes en 2021,
- les postes de Péronne, Rue, Flixecourt, Abbeville, Ault, Moreuil, Rosières, fermeront leurs portes en 2022.



- le regroupement au 1^{er} janvier 2022 de la gestion de la fiscalité des particuliers au sein de 3 services des impôts des particuliers (SIP) : Abbeville, Amiens et Péronne :

Les conséquences :

- les SIP amiénois (Nord-Est et Sud-Ouest) seront fusionnés,
- le SIP de Montdidier sera redéployé,
- le transfert dès le 1^{er} janvier 2021 de l'activité recouvrement:
 - * des trésoreries d'Ault et de Gamaches, de Rue et de Saint Valery vers le SIP d' Abbeville,
 - * des trésoreries d'Albert et de Doullens vers le SIP d'Amiens Nord Est,
 - * de la trésorerie de Corbie vers les SIP d'Amiens Nord Est et Amiens Sud Ouest,
- une réflexion est engagée sur le maintien au sein des SIP des cellules foncières: une autre piste est de mettre en place un service départemental des impôts fonciers (SDIF).

► Au 1^{er} Janvier 2021, un seul service des impôts des entreprises (SIE) résistera au NRP et il regroupera les 3 SIE actuels (Abbeville, Amiens Nord Est, et Sud Ouest).

Une antenne dite « pérenne » c'est à dire identifiée au référentiel des emplois (TAGERFIP) perdurera au moins jusqu'en 2026 sur Abbeville.

► Au second semestre 2021, un service départemental de la publicité foncière de l'enregistrement sera créé à Abbeville et regroupera les 4 services de publicité actuels (Abbeville, Amiens 1, Amiens 2 et Péronne) la date de la fusion sera déterminée par l'administration centrale (bureau GF3B).

► Les conseillers aux décideurs locaux (CDL) seront au nombre de 13 dans la Somme
Le conseiller devra disposer d'un bureau situé sur le territoire d'une de ses collectivités de rattachement et de préférence dans les locaux de la collectivité ;

► 23 « accueils » de proximité (France Services , mairie et autres lieux publics) et une soixantaine de bureaux de tabac agréés pour le paiement dans la Somme



Logistique et Ressources Humaines

Logistique :

► Les projets d'installation (site Rollin) qui nous ont été donnés lors du dernier CTL ne sont pas figés

► En ce qui concerne le site de Montdidier, le SGC sera pour l'instant installé au Prieuré , en attendant le projet de construction d'un pôle administratif à l'horizon 2024.

L'accueil ne se fera pas au Prieuré mais à l'espace Jean Jaurès.

► L'inspecteur Santé et Sécurité a fait part de quelques observations sur l'installation des SGC, remarques que nous ne manquerons pas de suivre lors des visites des SGC que nous ferons dans le cadre des CHSCT (nous avons le feu vert de la direction pour ces visites) .

Ressources Humaines :

Rappel : les collègues touchés par la fermeture de leur poste ou service ne sont pas obligés de suivre leur mission

Chaque agent concerné par ces restructurations aura un accompagnement RH individualisé.

Nous avons eu la confirmation lors de ce CTL que la mission enregistrement ne peut se faire en travail à distance.

Soit les collègues de l'enregistrement suivront leur mission si ils le désirent, soit ils seront dans l'obligation de changer de mission .

En cas de problèmes, questions, n'hésitez pas à nous contacter : cgt.ddfip80@dgfip.finances.gouv.fr

